

Bruxelles, 9 AOUT 2010
499159

M. Sam Lambourn
NWWRAC
Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co Dublin
Irlande

Objet: Gestion de l'effort en zone VIIfg

Cher M. Lambourn,

C'est avec plaisir que je réponds à l'opinion du CCREOS concernant la gestion de l'effort en zone VIIfg, suite au non-document de la Commission.

Procédure de codécision

La mise en place d'une gestion de l'effort autorisé, comme la mise en place des TAC est un exemple de mise en place de "possibilités de pêche". De telles décisions peuvent être prises par le Conseil sur la base d'une proposition de la Commission et ne nécessitent pas la procédure législative ordinaire (codécision).

Situation des stocks

Les points que vous notez ont déjà été pris en considération par le CIEM et le CSTEP. A des fins pratiques, je vais résumer textuellement le titre de la recommandation pour 2011 pour chacun des stocks en question conformément à l'approche RMD de transition avec un avertissement en cas de faible taille du stock:

- Cabillaud de mer Celtique: "Réduction des captures et de l'effort "
- Églefin de mer Celtique: "Il ne faut pas permettre à l'effort d'augmenter, réduire les taux de rejet "
- Merlan de mer Celtique: " Il ne faut pas permettre à l'effort d'augmenter, réduire les taux de rejet "
- Plie de mer Celtique: "Moins de 390t". Cette capture correspond à une réduction de 35% de la mortalité par pêche.
- Sole de mer Celtique: "Moins de 1400t". Cette capture correspond à une augmentation de 63% de la mortalité par pêche ".

- Langoustine de mer Celtique: "Réduire les débarquements par rapport au niveau récent ". Le CSTEP ajoute que les données récentes relatives aux captures et à l'effort ne sont pas fiables.
- Cardine VII: " Réduction des captures et de l'effort "
- Lotte VII et VIII: "Les captures doivent être en accord avec aucune augmentation de l'effort "
- Merlu VI, VII et VIII: la recommandation du CSTEP est "Moins de 63 300t". La recommandation du CIEM semble comporter une erreur. Cependant le CIEM et le CSTEP conviennent que l'état du stock est inconnu.

J'en conclus qu'à l'exception de la sole de mer Celtique, les recommandations scientifiques ne justifient aucune augmentation de l'effort de pêche pour ces stocks. Cette exception mérite qu'on l'examine plus en détail.

Vous précisez qu'un effort est nécessaire en vue d'améliorer l'apport de données dans cette zone. J'en conviens. Le problème principal en ce qui concerne les données est l'absence de données fiables relatives aux captures et aux débarquements. L'apport de ces données est dans les mains du secteur de la capture et des états membres. En l'absence de telles informations, une approche de précaution simple – et très minimaliste- vise tout simplement à éviter toute augmentation de l'effort. C'est ici l'objectif de l'approche de la Commission.

Partenariats Science-Industrie

Je suis favorable à la mise en place des initiatives que vous mentionnez. J'ai été mise au courant d'initiatives similaires par le passé qui, c'est regrettable, ne sont pas parvenues à améliorer suffisamment la collecte des données pour résoudre les problèmes relatifs aux évaluations que nous observons aujourd'hui. J'espère que les nouvelles initiatives auront plus de succès. Dans l'attente de la démonstration de leurs résultats, il convient de ne pas augmenter l'effort de pêche ou la mortalité par pêche.

Régime des jours en mer

Je ne propose pas d'élargir le régime de jours en mer du programme de reconstitution du cabillaud à la mer Celtique. Mon approche prévoit un simple seuil de l'effort à la mesure de l'état des activités à ce jour. Ceci ne préjuge pas un travail ultérieur en vue d'un système de gestion détaillé basé sur les zones, si le CCR est prêt à mettre aux points des mesures possibles à cet effet.

Limite de capacité

La mesure que vous proposez limiterait la capacité des bateaux qui ont accès à la Zone VIIfg. Cela ne limiterait pas l'effort de pêche ni la mortalité par pêche que ces bateaux déploieraient en pêchant plus longtemps dans cette zone. En fait, la mesure n'empêcherait pas le redéploiement de l'effort dans la Zone VIIfg par des bateaux qui ne passent actuellement qu'une petite partie de l'année à pêcher dans cette zone. En tant que telle, cette mesure serait moins efficace qu'une limite de l'effort. Je suis prête à étudier ceci plus en détail mais il faudra que je sois convaincue que la capacité des bateaux qui pêchent en VIIfg est déjà pratiquement entièrement utilisée dans cette zone, dans le cas contraire, la mesure risquerait d'être largement inefficace.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Lambourn, l'expression de ma plus sincère considération.

Signature

pp Lowri EVANS mot illisible

Reçu 12/8/'10 PG